

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTA CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 28/11/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Sandrine GENEST, Patricia PICARD (représente Chloé DELEUZE-DALZON), Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE- DALZON (représentée par Patricia PICARD)

N° 40

**ESPACE D'ACCEUIL REGIONAL (ESPACE WELCOME) – CONVENTION
AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ARDECHE
(ADT)**

Rapporteur : Matthieu SALEL

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20231206-02023_40-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

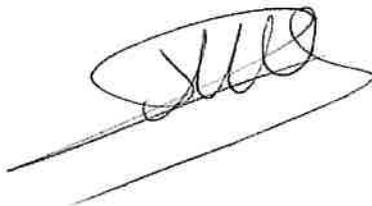
Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu le projet de convention annexé,
Vu le rapport de la Présidente

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention avec l'ADT et l'EURL Chauvet 2 relative à l'utilisation de l'espace d'accueil régional (espace Welcome)

AUTORISE Madame la Présidente à la signer

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com